	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conformément aux critères du règlement No CLP 1272/2008 et Amendements	
Date: 22.02.18	Révision:11.06.19	Page/pages: 1/10
Aisu Mango 20 mg/ml 0%sucralose		

PARTIE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit:
Forme du produit: Mélange
Nom du produit: Aisu Mango 20mg/ml 0%sucralose
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes: Fumer dans les cigarettes électriques.
Utilisations déconseillées: Toute utilisation autre que l'utilisation recommandée.
1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
Nom du fournisseur: ZAP!JUICE Limited
Adresse: Unit 2 Hunter House, Holloway Drive,
Wardley Business Park,
Worsley, Manchester, M28 2LA, UK
Téléphone: 0161-302-3660
Courriel: hello@zapjuice.co.uk
1.4. Numéro d'urgence: NHS Direct - 111, 0161-302-3660 (9AM-5PM)

PARTIE 2: DÉTERMINATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange
Classification selon le règlement

(EC) 1272/2008(CLP)	Toxicité aiguë (orale)	**Cat 4** (H302)
	Toxicité aiguë (cutanée)	**Cat 4** (H312)
	Toxicité aiguë (inhalation)	**Non classifié**

2.2. Eléments d'étiquetage - selon le règlement (EC) 1272/2008(CLP)
Pictogrammes de danger: GHS07

Mot de signalement: Attention
Ingrédients: Nicotine
Mentions de danger:
H312 Nocif par contact cutané.

Conseils de prudence:
P103 Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P312 Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers Aucun

PARTIE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances: Sans objet.

3.2. Mélange

INGRÉDIENTS DANGEREUX	CAS-No. EC-No. Numéro d'enregistrement	Classification selon CLP 1272/2008	Concentration [%] w/w
Nicotine	54-11-5	Toxique aiguë 4;H312 dermique Toxicité aiguë.4;H302 orale	2.0

Pour le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, voir la section 16.
Pour le texte intégral des énoncés H- mentionnés dans cette section, voir la section 16.

PARTIE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux: Sortir de la zone dangereuse.
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant..

En cas d'inhalation: Ne laissez pas la victime sans surveillance.
En cas d'inconscience, placer en position de récupération et consulter un médecin..
Si les symptômes persistent, appeler un médecin..

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau par mesure de précaution.
Retirer les lentilles cornéennes. Protéger l'œil sain et sauf.
Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion: Garder les voies respiratoires dégagées.
Ne donnez pas de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien donner par la bouche à une personne Inconsciente
Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants:
Les symboles et les effets connus les plus importants sont décrits à la section 2.2 (étiquetage) et/ou à la section 11.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial:
Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la fiche signalétique).

PARTIE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse résistante à l'alcool, produit chimique sec ou eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Pendant la combustion peut produire des produits dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un équipement de protection complet et un appareil autonome appareil respiratoire à circulation d'air indépendante.

Les récipients exposés au feu ou à haute température doivent être refroidis à l'eau et, si possible, retirés de la zone dangereuse.

Absorber avec un matériau liant les liquides.

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et du sol contre pollution.

PARTIE 6: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection individuelle approprié et l'équipement de protection autonome.

appareil respiratoire sous pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent).

6.2. Précautions pour l'environnement:

Sécuriser les ravines.

Prévenir la contamination des eaux de surface et du sol. En cas de pollution grave de l'environnement, avertir l'autorité administrative compétente et les services de contrôle et de secours. Éliminer les emballages usagés pour les livrer aux organismes admissibles.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Sécurisez l'emballage endommagé. Absorber avec un liant liquide (par ex. sable, diatomite, liant acide, liant universel, sciure).

Le produit recueilli est placé dans un contenant de remplacement et fait référence à la destruction ou à la réutilisation..

Prévoir une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres sections:

Mise au rebut - voir section 13.

Équipement de protection individuelle - voir la section 8

PARTIE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une anipulation sûre:

Porter l'équipement de protection approprié et éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter l'inhalation et l'ingestion.
Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Lors de l'utilisation de ce produit, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit. Respecter toutes les réglementations locales applicables en matière de manutention et de stockage.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles:

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus à la verticale pour éviter les fuites.

Température de stockage: Ambiant.
Durée de conservation: Stable dans des conditions normales.
Matériaux incompatibles: Aucune connue.

7.3. Utilisation finale spécifique: Fumer dans les cigarettes électriques.

PARTIE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Spécifications	STEL 15 min	TWA 8 hour
nicotine [CAS 54-11-5]	Non disponible	Non disponible

8.2 Paramètres de contrôle

Contrôles techniques appropriés:

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.
Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Ecran facial et lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que EN 166 (UE).

Protection de la peau: Porter des gants de protection (exposition prolongée - caoutchouc butyle, épaisseur : 0,3 mm, temps de pénétration : >480 min, exposition à court terme : caoutchouc nitrile, épaisseur : 0,4 mm, temps de pénétration : >30 min) et vêtements de protection.

Le matériau des gants doit être impénétrable et résistant aux effets du produit. Le choix du matériau doit être effectué en tenant compte du temps de pénétration, de la vitesse de pénétration et de la dégradation. De plus, la sélection des

Les gants appropriés dépendent non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et de changements selon le fabricant. Le producteur doit fournir des informations détaillées concernant le moment exact de la percée. Cette information doit être respectée.
Les gants doivent être inspectés avant d'être utilisés.
Utiliser une technique appropriée d'enlèvement des gants (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter tout contact cutané avec ce produit.
Éliminer les gants contaminés après usage conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire.
Se laver et se sécher les mains.

Protection respiratoire: Manipulation de plus grandes quantités un masque approprié avec filtre (EN14387 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques: Aucune connue.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau..

PARTIE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence: Liquide, couleur variable (de l'incolore à l'orange foncé).
Odeur: Pomme verte
Seuil de l'odeur: Non spécifié.
pH: 5.48
Point de fusion/point de congélation:
-65 C
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition:
>250 C
Point d'éclair: 109 C
Taux d'évaporation: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):
Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:
Non spécifié
Pression de vapeur: Non spécifié.

Densité de vapeur: Non disponible.
Densité relative: 1.118 g/cm3
Solubilité: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non spécifié.
Température d'auto-inflammation: Non spécifié.
Température de décomposition: Non spécifié.
Viscosité: Non spécifié.
Propriétés explosives: Non explosif.
Propriétés oxydantes: Sans objet.

9.2. Autres informations Non spécifié.

PARTIE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité: Aucun.
10.2. Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de décomposition si stocké et appliqué selon les instructions.
10.4. Conditions à éviter: Pas de données disponibles.
10.5. Matériaux incompatibles: Pas de données disponibles.
10.6. Hazardous decomposition products: Pas de données disponibles.

PARTIE 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité cutanée aiguë: Cat 4
Toxicité orale aiguë: Cat 4
Toxicité aiguë par inhalation: Non classé

Corrosion/irritation de la peau: May cause skin irritation and/or dermatitis.
Lésions oculaires graves/irritations oculaires graves: Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux, des voies respiratoires et de la peau.
Respiratoire ou cutanée Sensibilisation: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Lésions oculaires graves/irritation grave des yeux: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Données sur la sensibilisation de la peau: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Données sur la sensibilisation des voies respiratoires: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Cancérogénicité: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Allaitement: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

STOT - exposition unique: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

STOT - exposition répétée: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Risque d'aspiration: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

PARTIE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité. Toxicité pour les poissons CL50 - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96.0 h

12.2. Persistance et dégradabilité. Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation. Ne pas s'attendre à une bioaccumulation importante.

12.4. Mobilité dans le sol. Produit mobile dans le sol et dans l'eau. La mobilité des composants du mélange dépend des propriétés et des conditions hydrophiles et hydrophobes du sol biotique et abiotique, notamment sa structure, les conditions climatiques, les saisons et les organismes du sol.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB. Sans objet.

12.6. Autres effets néfastes. Ce produit n'a aucune influence sur le réchauffement climatique ou l'appauvrissement de la couche d'ozone. Tenir compte d'autres effets nocifs des différents composants du mélange sur l'environnement (par exemple l'impact sur la croissance du réchauffement climatique).

PARTIE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets: Éliminer le contenu conformément à la législation locale, provinciale ou nationale. Recycler uniquement les emballages complètement vides. Ce matériau combustible peut être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'un dispositif de postcombustion et d'un épurateur. Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. NE PAS enfouir dans un site

d'enfouissement. L'élimination normale se fait par incinération par un entrepreneur accrédité.

PARTIE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 numéro ONU: 3144
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: NICOTINE
14.3 Classe de danger pour le transport (es): 6.1
14.4 Groupe d'emballage: II
14.5 Dangers pour l'environnement: Le mélange est classé comme dangereux pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur: Utiliser les mesures de protection selon le chapitre 8
14.7 Transport en vrac: conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC Sans objet.

PARTIE 15: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlements spécifiques: Ce produit contient de la nicotine, une substance qui crée une forte dépendance, conformément à la directive sur les produits du tabac (2014/40/UE)..
15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Il n'existe pas de données concernant l'évaluation de la sécurité chimique des substances.

PARTIE 16: AUTRES INFORMATIONS

a) Fiche de données de sécurité révisée - modifications Première version.
b) légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pictogramme de danger (s)	GHS07
Mention de danger (s)	H312: Nocif en cas d'ingestion.

Mises en garde (s)	P302 + P352 + P312 SI SUR LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P101: Si un avis médical est nécessaire, avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit. P102: Tenir hors de portée des enfants. P264: Se laver à fond après la manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. P321: Traitement spécifique (voir sur cette étiquette) P330: Rincer la bouche. P501: Éliminer le contenu/contenant dans une poubelle approuvée
Acronymes	ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road CAS: Chemical Abstracts Service CLP: Regulation (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures DNEL: Derived No Effect Level EC: European Community EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances IATA: International Air Transport Association IBC: Intermediate Bulk Container ICAO: International Civil Aviation Organization IMDG: International Maritime Dangerous Goods LTEL: Long term exposure limit PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic PNEC: Predicted No Effect Concentration REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail STEL: Short term exposure limit STOT: Specific Target Organ Toxicity UN: United Nations vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

c) liste des phrases H, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents - texte complet, tous expliqués dans le texte.
dformations Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité concernant la manipulation des produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de travail.
e) Autres données La classification a été effectuée sur la base des données relatives à la méthode de calcul des substances dangereuses basée sur les lignes directrices du règlement 1272/2008/CE (CLP).
Les informations ci-dessus sont préparées sur la base de l'état actuel des connaissances et concernent le produit sous la forme sous laquelle il est utilisé.. Les données relatives au produit sont présentées afin d'inclure les exigences de sécurité et non pour garantir leurs propriétés particulières. Dans le cas où les conditions d'application du produit échappent au contrôle du fabricant, la responsabilité de l'utilisation sûre du produit incombe à l'utilisateur. L'Employeur est tenu d'informer tous les employés qui sont en contact avec le produit des dangers et de l'équipement de protection individuelle spécifiés dans cette fiche signalétique. La présente fiche signalétique a été établie sur la base des suivants MSDS fournies par le fabricant et/ou les bases de données Web et les réglementations contraignantes concernant les substances dangereuses et les agents chimiques. Le produit est classé comme dangereux. Les SCÉNARIOS D'EXPOSITION ne sont pas nécessaires.

Désistement:
Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de leur publication. Les informations fournies ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout procédé, sauf indication contraire dans le texte.